

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,
le 15 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
9 NOVEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
25 NOVEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 27
Votants : 32

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Eric LIPPENS, - Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, Régine ROSSET.

M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°138-2016 – SERVICE TECHNIQUE – CONVENTIONS DE REFACTURATION DE SERVICE ENTRE LES
COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, rappelle que dans le cadre de l'exercice de sa compétence voirie, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne entretient et gère un réseau de voirie d'intérêt communautaire d'une longueur de 186,637 kms, dont la liste est annexée aux statuts de la Communauté de Communes. Ce réseau est complété par l'ensemble des voies internes des parcs d'activités d'une longueur de 18,120 kms.

Pour permettre une meilleure efficacité en terme d'entretien de l'ensemble du parc routier, les services techniques municipaux sont appelés à intervenir sur ce patrimoine pour des rebouchages de nids de poule en enrobés à froid, des apports de matériaux de calage d'accotement, des remises en place de signalisation de police, des marquages au sol, des curages de fossé, des petites maçonneries ou autres.

Pour permettre de rembourser ces interventions communales sur la voirie communautaire, et en accord avec la Comptable du Centre des Finances Publiques, il est proposé d'établir une convention bi-partite précisant le périmètre d'intervention ainsi que les modalités de refacturation du service fait. Les tarifs horaires devront également être arrêtés par délibération communale. Les fournitures et matériaux seront remboursés sur présentation des factures établies par les fournisseurs.

Ces interventions techniques devront être autorisées et validées en amont par les services techniques de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 24/11/2016

Reçu en préfecture le 24/11/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20161115-DELIB_138_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de refacturation des services communaux dans le cadre d'interventions sur la voirie communautaire telle que définit en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les communes intervenantes sur le patrimoine communautaire.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 24/11/16
Le Président,

